



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 12/2026

Vevey, 1^{er} juin 2026

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 11 juin 2026**

Réponse à l'interpellation de M. Jérôme Christen intitulée « Pour une meilleure cohérence, lisibilité et coordination de la politique alimentaire communale »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation mentionnée en titre a été déposée à la séance du Conseil communal du 19 mars 2026 par M. Jérôme Christen. Par cette interpellation, l'interpellateur demande à la Municipalité si elle dispose d'une vision d'ensemble claire de son action en matière d'alimentation pour la prochaine législature.

En préambule, la Municipalité rappelle que les cadres légaux et réglementaires principaux en matière de politique agricole et alimentaire relèvent prioritairement de la Confédération et du Canton. Par ailleurs, l'alimentation est un domaine qui touche en grande partie aux habitudes de consommation privées et à des entreprises privées, limitant la marge de manœuvre communale.

Elle souligne toutefois que les Communes disposent de leviers d'action significatifs, en particulier à travers les achats publics, sa politique d'aménagement du territoire, le soutien aux initiatives locales et la mise en réseau des acteurs et actrices du territoire. Elle a ainsi identifié les enjeux alimentaires comme étant un axe essentiel de son action pour ses co-bénéficiaires notamment en matière d'économie locale, de santé et de climat.

A la suite de ce préambule, la Municipalité répond aux questions de l'interpellateur comme suit :

1. La Municipalité dispose-t-elle d'un état des lieux global et structuré des actions communales en lien avec l'alimentation (achats publics, restauration collective, initiatives citoyennes, soutien aux producteurs locaux et circuits de distribution) ?

Non, la Municipalité ne dispose pas à ce jour d'un document unique et exhaustif dédié à la politique alimentaire communale. En revanche, plusieurs outils structurants traitant de la question alimentaire existent déjà :

- Le Plan climat communal qui fixe comme objectif « [d']augmenter la part d'alimentation locale, biologique et d'origine végétale » et dont une dizaine de mesures concerne directement ou indirectement l'alimentation. Ces mesures sont suivies annuellement.

- La Charte pour une restauration collective durable, adoptée le 17 avril 2023, a été déclinée en un Plan d'action 2025 – 2027 avec des objectifs chiffrés à atteindre pour concrétiser les principes de la Charte et un système de suivi. La mise en œuvre de la Charte s'applique à toutes les structures d'accueil collectif d'enfants de la Ville.
- Les instruments de soutien aux projets citoyens (Bourse aux projets durables, Fonds pour l'énergie et le développement durable) qui font l'objet d'un suivi régulier et qui compile les soutiens accordés pour des projets en lien avec l'alimentation locale notamment.

La Municipalité reconnaît toutefois que cette approche reste sectorielle, dans la mesure où les enjeux liés à la santé, à l'économie locale ou aux circuits courts ne sont pas systématiquement traités de manière intégrée. A titre d'exemple, le Plan climat ne rend compte que des éléments de la politique alimentaire en lien avec la réduction des gaz à effet de serre.

Le Plan d'action pour la durabilité, dont la publication est prévue d'ici la fin de l'année, vise précisément à combler cette lacune en proposant une approche plus transversale, incluant un axe dédié à l'économie locale, à l'alimentation saine et aux circuits courts. La publication de ce document, et son rapport de suivi annuel, permettra ainsi de répondre aux inquiétudes exprimées par l'interpellateur.

2. Comment la Municipalité évalue-t-elle aujourd'hui la cohérence et la coordination des actions menées dans ce domaine ?

La Municipalité estime que les actions menées au sein de l'administration, et au niveau des acteurs et actrices du territoire, sont cohérentes. Elles poursuivent des buts communs et favorisent les synergies.

Les actions au niveau de l'administration sont cohérentes avec les objectifs et mesures du Plan climat communal. La Charte pour une restauration collective durable fait également l'objet d'un suivi spécifique, mesuré régulièrement. En ce sens, l'administration mesure l'impact de ses actions dans ce domaine et peut attester à la fois des mesures prises, mais également des résultats qui en découlent à travers des sets d'indicateurs.

3. La Municipalité envisage-t-elle la mise en place d'un cadre global ou d'une stratégie communale en matière d'alimentation ?

La Municipalité n'envisage pas, à ce stade, l'élaboration d'une stratégie alimentaire communale autonome. En revanche, elle entend renforcer la lisibilité de son action en matière d'alimentation à travers son plan d'action pour la durabilité qui, comme mentionné précédemment, comprendra un chapitre en lien avec l'alimentation saine, l'économie locale et les circuits courts.

Cette approche permet de disposer d'un cadre stratégique cohérent sans multiplier les documents, tout en laissant place à l'évolution progressive des actions en fonction des besoins et des ressources disponibles.

4. Dans quelle mesure les produits locaux et de saison sont-ils intégrés dans les politiques d'achats publics et de restauration collective de la Ville ?

La politique de restauration collective durable constitue aujourd'hui le principal levier d'action de la Ville en matière d'alimentation.

Comme mentionné précédemment, la Ville de Vevey dispose depuis mars 2025 d'un Plan d'action pour assurer une mise en œuvre traçable de sa Charte. Celui-ci fixe des objectifs ambitieux, parmi lesquels : plus de produits locaux et de saison, moins de produits d'origine animale et davantage d'autres sources de protéines, plus de produits issus de modes de production durable (production biologique en particulier) et du commerce équitable. L'atteinte de ces objectifs est mesurée régulièrement, afin de pouvoir prendre d'éventuelles mesures correctrices le cas échéant.

Cette communication propose un bilan détaillé de la première année de mise en œuvre du Plan d'action découlant de cette charte, dont notamment les points suivants qui répondent directement aux questions de l'interpellateur :

- 72,42 % des produits alimentaires achetés sont d'origine suisse (objectif fixé 70%)
- 99,76 % de la viande consommée est d'origine suisse (objectif fixé 100%)
- 54,76 % des poissons cuisinés sont d'origine suisse (objectif fixé : 60%)
- Seuls 28,69 % des produits sont vaudois ou d'un canton voisin (objectif fixé : 60%)¹

Ces résultats témoignent d'un engagement concret et mesurable de la Commune. Les efforts pour atteindre les objectifs fixés par la Charte seront poursuivis.

La Municipalité reconnaît toutefois que, en dehors de la restauration collective, les achats alimentaires restent peu structurés. Des pistes d'amélioration pourraient être étudiées, notamment sous la forme de recommandations ou de directives internes adaptées. Dans le cadre de l'octroi de subventions, notamment celles liées à la taxe de séjour, des critères pourraient être introduits afin d'encourager le recours à des produits locaux et de saison (alimentation et boissons), en privilégiant des producteurs du territoire ou des environs proches.

5. Quelles mesures pourraient être envisagées pour :

Différentes mesures possibles sont détaillées ci-dessous, de manière informative et non-exhaustive, dans le but de répondre à la question de l'interpellateur. Ces propositions n'ont pas été évaluées quant à leur faisabilité, pertinence et impact. La Municipalité souligne que toute nouvelle mesure devra être évaluée au regard des moyens financiers et humains nécessaires.

- **Améliorer la visibilité des initiatives existantes**

Les initiatives existantes au niveau du territoire peuvent être mises en avant au travers de la plateforme www.veveysengage.ch. Un travail de prospection pourrait être effectué auprès des actrices et acteurs concernés pour compléter le tableau actuel des initiatives.

Des cartes ou listes de producteurs et revendeurs locaux pourraient être développées et diffusées pour améliorer l'information sur l'approvisionnement alimentaire local.

Une collaboration plus étroite avec les dispositifs cantonaux existants pourrait également être envisagée, notamment avec le label "Vaud certifié d'ici", qui offre une garantie de traçabilité et de savoir-faire et constitue un levier intéressant de valorisation pour les acteurs locaux.

¹ La traçabilité des produits vaudois n'est pas toujours facile : certains fournisseurs n'indiquent pas le canton d'origine, mais seulement le pays, raison pour laquelle ce chiffre pourrait être plus élevé en réalité.

Pour ce qui est des activités de l'administration communale en lien avec la politique alimentaire, celle-ci est communiquée de manière ponctuelle lors d'avancement dans les projets (communiqués de presse, réseaux sociaux), dans le rapport de gestion, ainsi que dans le rapport de suivi annuel du Plan climat.

- **Renforcer la mise en réseau des acteurs locaux**

Des événements sont organisés ponctuellement, pour renforcer la mise en réseau des acteurs locaux. A titre d'exemple, Vevey a accueilli le 19 mars dernier l'événement SHIFT-Vaud qui vise à mettre en lien toute la chaîne des actrices et acteurs des systèmes alimentaires. C'est ainsi une centaine de personnes du domaine qui ont passé une journée à Vevey à échanger et innover, notamment au travers d'ateliers sur l'alimentation et ses liens à la santé, à la biodiversité, à sa résilience ou à la souveraineté.

De tels rendez-vous pourraient être organisés plus régulièrement et proactivement. Il est toutefois à relever que ce type de demande n'a pas été formulé. Il est vraisemblable que les actrices et acteurs de terrain concernés au niveau de la région soient déjà en lien au travers d'autres organismes de coordination, ou d'autres événements visant à favoriser ce dialogue, comme Foodculturedays.

- **Soutenir le développement des circuits courts ?**

Différents leviers peuvent être activés par les Communes pour soutenir le développement de circuits courts, comme agir via les achats publics (ex. la restauration collective durable, des événements de l'administration, etc.), faciliter la distribution locale (ex. en louant des surfaces commerciales de manière préférentielles, en proposant un espace de transformation pour les producteurs locaux, etc.) et soutenir le développement de nouvelles entreprises dans ce domaine (ex. mise à disposition de terrains pour une micro-ferme).

Le projet de réaménagement de la Grenette, incluant la création d'une boutique dédiée, vise notamment à offrir une vitrine aux artisan·e·s et producteurs locaux, contribuant ainsi concrètement au renforcement des circuits courts à l'échelle communale.

La Ville de Vevey pourrait également intégrer le réseau du « Franc Paysan » pour encourager la consommation alimentaire locale, ou mettre en place des partenariats avec des agricultrices et agriculteurs locaux pour approvisionner la restauration collective.

6. La Municipalité s'est-elle inspirée ou envisage-t-elle de s'inspirer des pratiques mises en œuvre dans d'autres communes vaudoises, notamment Lausanne, Yverdon-les Bains, Nyon et Morges ?

Oui, les services collaborent activement avec d'autres institutions dans le domaine de l'alimentation, dont voici quelques exemples :

- La Charte pour une restauration collective durable a fait l'objet de nombreux échanges, notamment avec la Ville de Lausanne et l'EPFL, tous deux pionniers dans le domaine de l'alimentation durable.
- L'association Coord21 – qui regroupe les collectivités romandes engagées dans une démarche de durabilité – organise au mois de mai une rencontre sur les circuits courts particulièrement dans le domaine de l'alimentation.

- Le Canton de Vaud organise au mois de juin une rencontre avec les Communes vaudoises sur la restauration collective durable, événement lors duquel la Ville de Vevey a été invitée pour témoigner de son expérience en la matière.

7. Enfin, la Municipalité envisage-t-elle la mise en place d'un dispositif de soutien aux initiatives locales, par exemple sous forme d'appel à projets ou de fonds dédié ?

La Municipalité a déjà mis en place la bourse aux projets durables qui permet de soutenir des projets d'acteurs et actrices du territoire, notamment dans le domaine de l'alimentation.

Ces derniers se sont d'ailleurs déjà emparés de cet outil, comme en attestent les projets lauréats des deux dernières années : « Goûter le monde à Vevey – Fête du parrainage et de la rencontre », « Les samedis gourmands d'Epicoop » et « L'Observatoire : un jardin partagé et pédagogique ».

Par ailleurs, le Fonds pour l'énergie et le développement durable répond aussi à cet objectif et a pu soutenir différents projets en lien avec l'alimentation ces dernières années, notamment le projet « Nourrir la diversité » qui vise à faire un état des lieux des pratiques de consommation alimentaire à Vevey, la création de l'épicerie « Epicoop », ou encore l'amélioration du jardin communautaire de la place Robin.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 1^{er} juin 2026.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Nicolas Croce

Membre de la Municipalité délégué-e : Mme Gabriela Kämpf

Annexe : Interpellation de M. Jérôme Christen intitulée « Pour une meilleure cohérence, lisibilité et coordination de la politique alimentaire communale »

Interpellation Pour une meilleure cohérence, lisibilité et coordination de la politique alimentaire communale

1. Contexte général

L'alimentation est un enjeu clé qui concerne à la fois l'environnement, l'économie locale, la cohésion sociale et la santé publique. Elle constitue également un levier reconnu dans les démarches de transition écologique et de soutien à l'économie locale.

Au niveau cantonal, différentes réflexions récentes — dont un postulat du député David Raedler relatif aux circuits courts et à la vente directe — soulignent l'importance de l'agriculture locale dans la création de valeur ajoutée et dans le maintien d'un tissu économique régional diversifié. Elles mettent également en évidence le rôle des collectivités publiques dans le soutien aux filières alimentaires locales, notamment à travers la promotion des circuits courts et des produits de saison.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent que la Ville de Vevey puisse disposer d'une vue d'ensemble claire de son action en matière d'alimentation pour la prochaine législature. Une meilleure cohérence des actions existantes permettrait de mieux articuler les initiatives en cours, de valoriser les ressources locales et de renforcer la lisibilité des politiques déjà menées en faveur d'une alimentation plus durable.

2. Situation actuelle à Vevey

Vevey est déjà engagée dans une démarche de durabilité, avec des initiatives concrètes qui témoignent d'une volonté d'agir pour l'environnement et la communauté.

On peut notamment relever :

- Un tissu associatif actif,
- Une politique communale de durabilité,
- Le soutien à divers projets citoyens,
- Plusieurs initiatives liées à la consommation responsable et à la vie locale.

Dans le domaine de l'alimentation, plusieurs éléments peuvent toutefois être observés :

- Les actions sont aujourd'hui réparties entre différentes politiques sectorielles,
- Il n'existe pas de cadre global spécifiquement dédié à l'alimentation,
- La lisibilité et la coordination des actions liées aux circuits courts pourraient être améliorées.

3. Enseignements d'autres communes vaudoises

Plusieurs communes du canton ont développé des approches dans ce domaine :

- Lausanne met en œuvre une politique de restauration collective intégrant des objectifs en matière de produits locaux et de saison,
- Yverdon-les-Bains soutient divers projets liés à la transition alimentaire et à l'innovation citoyenne,

- Nyon développe des actions de promotion des produits régionaux et de sensibilisation,
- Morges bénéficie d'un contexte agricole favorable permettant une bonne intégration des circuits courts.

Ces exemples, présentés à titre illustratif, montrent que les communes peuvent agir de manière complémentaire en combinant les achats publics, la restauration collective, les initiatives locales et la valorisation du tissu économique régional.

4. Éléments issus des réflexions cantonales

Les travaux récents menés au niveau cantonal mettent en évidence plusieurs points de convergence :

- Les circuits courts et la vente directe représentent un levier important pour l'agriculture locale et la création de valeur sur le territoire ;
- Les collectivités publiques jouent un rôle structurant à travers leurs politiques d'achats et leurs infrastructures de restauration collective ;
- Les systèmes alimentaires locaux reposent sur une diversité de canaux, incluant la vente directe, la restauration collective et les commerces de proximité.

Ces éléments confirment la pertinence d'une approche coordonnée à l'échelle communale.

5. Questions à la Municipalité

Au vu de ce qui précède, la Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité dispose-t-elle d'un **état des lieux global et structuré** des actions communales en lien avec l'alimentation (achats publics, restauration collective, initiatives citoyennes, soutien aux producteurs locaux et circuits de distribution) ?
2. Comment la Municipalité évalue-t-elle aujourd'hui **la cohérence et la coordination** des actions menées dans ce domaine ?
3. La Municipalité envisage-t-elle la mise en place d'un **cadre global ou d'une stratégie communale** en matière d'alimentation ?
4. Dans quelle mesure les **produits locaux et de saison** sont-ils intégrés dans les politiques d'achats publics et de restauration collective de la Ville ?
5. Quelles mesures pourraient être envisagées pour :
 - Améliorer la **visibilité des initiatives existantes**,
 - Renforcer la **mise en réseau des acteurs locaux**,
 - Soutenir le développement des **circuits courts** ?
6. La Municipalité s'est-elle inspirée ou envisage-t-elle de s'inspirer des pratiques mises en œuvre dans d'autres communes vaudoises, notamment Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon et Morges ?
7. Enfin, la Municipalité envisage-t-elle la mise en place d'un **dispositif de soutien aux initiatives locales**, par exemple sous forme d'appel à projets ou de fonds dédié ?

Vevey, le 19 avril 2026

Jérôme Christen